



Arcueil le 30 juin 2009

La CAPA hors classe des certifiés s'est tenue ce jour au Rectorat après avoir été reportée à la demande du SNES tant que le contingent de promotions n'était pas connu. Cette année, 654 promotions à la hors classe ont été possibles, soit une augmentation de près de 10% à porter au crédit de la mobilisation de la profession. Ce n'est cependant qu'une première étape qu'il faudra amplifier.

Depuis deux ans, le barème obtenu dans l'Académie prend essentiellement en compte l'ancienneté dans le 11<sup>ème</sup> échelon, ce qui permet à la quasi totalité des collègues de pouvoir accéder à la hors classe. Cette année, tous les collègues au 11<sup>ème</sup> échelon depuis 3 ans, sans avis défavorable, ont été promus. Cette avancée significative est le résultat de l'action des élus du SNES qui ont pu imposer à l'Administration un recul par rapport au barème de 2007 grâce à leur action en groupe de travail et en CAPA.

#### **Rappel du barème d'accès à la hors classe :**

- Note administrative sur 40
- Note pédagogique sur 60 ( note moyenne de l'échelon pour une inspection de plus de 5 ans)
- Points d'échelon : - 40 pour le 11<sup>ème</sup> + 5 pts par année d'ancienneté dans le 11<sup>ème</sup>  
+ 5 pts si l'échelon est obtenu au grand choix ou au choix  
- 30 pour le 10<sup>ème</sup> + 5pts pour le grand choix  
- 15 pour le 9<sup>ème</sup>  
- 10 pour le 8<sup>ème</sup>  
- 5 pour le 7<sup>ème</sup>

L'échelon pris en considération est celui acquis au **31 décembre 2008 et seuls les points correspondant à cet échelon sont comptabilisés.**

- Bi admissibilité 5 points
- Affectation en APV 5 pts pour 5 à 10 ans d'ancienneté de poste  
10 pts pour plus de 10 ans d'ancienneté de poste au 1/9/2009.  
(Il faut être en APV au moment de l'examen de la candidature.)
- Avis exceptionnel 250 points (Il s'agit du contingent réservé du Recteur, limité à 5% des promus.)
- Les avis des IPR et CE ne sont plus affectés d'un nombre de points mais un avis défavorable de l'IPR écarte le collègue de la promotion. Seuls ont été examinés en CAPA les avis défavorables des collègues au 11<sup>ème</sup> échelon : pour les autres échelons, ces avis étant inopérants (les promus sont des collègues au 11<sup>ème</sup> échelon à l'exception du contingent réservé du Recteur), ils disparaissent du dossier des collègues concernés. De même, le SNES a obtenu

que soient blanchies les appréciations comportant une référence à l'état de santé, l'engagement syndical, l'exercice à temps partiel...

En cas d'égalité de barème, les critères de départage ont été modifiés et imposés par le Ministère : il s'agit, dans cet ordre, de l'ancienneté de corps puis ancienneté dans l'échelon et enfin de la date de naissance. La barre de cette année est de 144 points, avec 19 ans d'ancienneté de corps, 1an 2 mois et 18 jours d'ancienneté d'échelon et date de naissance 18 mai 1960.

Une organisation syndicale a cru bon d'adresser un courrier aux promouvables (rappelons que tout collègue du 7<sup>ème</sup> au 11<sup>ème</sup> échelon est promouvable) à l'issue du groupe de travail préalable à la CAPA, diffusant ainsi des informations non validées et fausses. En effet, le fichier fourni par l'Administration s'est révélé inexact : les notes pédagogiques de nombreux collègues étaient erronées et leur rétablissement, entre le groupe de travail et la CAPA, a entraîné des corrections de barème et donc des modifications du tableau d'avancement. A l'heure où le paritarisme est violemment attaqué au plus haut niveau de l'Etat, les élus du SNES continueront de respecter les règles élémentaires de déontologie et se refusent à de telles pratiques. Le résultat qu'ils vous communiquent en annexe est, lui, vérifié, validé en CAPA et donc fiable. En vous fournissant également la barre (barème du dernier promu), ils vous permettent de vous assurer d'un traitement équitable.

Cordialement

**Les commissaires paritaires du SNES :**

Sandrine Barre, Martine Bohic, Laurent Boiron, Jean-Luc Bouillot, Pascale Boutet, Sophie Brault, Jean-Philippe Carabin, Dominique Carlotti, Marie Chardonnet, Olivier Déis, Baptiste Eychart, Jean-François Gay, Jacques Jaudeau, Mélanie Javaloyes, Véronique Képéklian, Jean-Marc Laurin, Guy-Eric Lemouland, Frédéric Lesne, Christophe Lucas, Jean-Baptiste Margantin, Bruno Mer, Marie-Damienne Odent, Isabel Sanchez, Michel Vialle.